

## **CDC LA ROCHEFOUCAULD-PORTE DU PERIGORD VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023**

Il vient d'être présenté le budget prévisionnel pour 2023, avec, comme tout le long de l'année, des montants à donner le tournis à un maire qui gère une commune au budget modeste.

N'étant pas dans la cabine de pilotage, je renouvelle ma confiance au vice-président délégué aux finances et à son équipe pour le suivi budgétaire.

Au risque de me répéter, la fusion imposée, à la hussarde, en janvier 2017 de nos 2 CDC (CDC Bandiat-Tardoire et Seuil Charente-Périgord) devait générer des économies. Ce n'est pas le cas puisque depuis 2017, nous dépensons, dépensons beaucoup et de plus en plus.

Bien entendu, je ne vais pas reprocher à la CDC d'investir, de se développer, d'évoluer, mais je regrette :

- qu'elle continue à prendre des compétences, bon gré mal gré, qui plombent de plus en plus lourdement le budget, au fil des années ;
- qu'elle frise l'indécence quand avec un budget prévisionnel qui dépasse 17 millions d'euros, elle sollicite les communes pour financer le déficit d'une structure ;
- qu'elle tâte le terrain dans la nécessité qu'elle est, de dégager une marge d'autofinancement brut supplémentaire de 200 000 € sur la période 2022-2026 pour pouvoir réaliser le programme pluriannuel de ses investissements ;
- qu'elle pense à des leviers possibles tels que la récupération de tout ou partie du FPIC ou la pratique de fonds de concours des communes vers la communauté dans le cas de projets d'investissement les concernant.

Elle démontre, ainsi, qu'elle n'a pas la capacité financière pour assumer ses ambitions.

Et je lis qu'en 2026, il y aura le transfert de la compétence « assainissement collectif » et j'entends régulièrement que ce serait cohérent que la compétence des écoles ex-Bandiat-Tardoire soit transférée à la CDC.

Tout cela doit interroger !

Face à une conjoncture économique difficile, les budgets communaux comme tous les budgets sont impactés par les différentes hausses qui s'ajoutent à une inflation galopante. Et les marges de manœuvre sont aussi minimales dans les communes qu'à la CDC.

Vu, qu'une collectivité ne peut pas se diversifier pour augmenter ses recettes, qu'elle ne peut pas travailler plus pour gagner plus et qu'elle n'est pas autorisée à dépenser l'argent qu'elle n'a pas, elle doit serrer les boulons.

Les communes le font. La CDC n'en est pas exemptée.

La CDC doit se contenter de son budget et faire, non pas ce qu'elle veut, mais ce qu'elle peut avec son budget.

Les conséquences de la fusion forcée et de la loi NOTRe sont loin d'être homogènes :

- inégalités d'investissement
- inégalités de développement
- intercommunalité trop boulimique

Je ne cautionne pas cette politique, à l'avenir incertain et au coût exorbitant.

Je m'abstiendrai lors du vote.

